

GUIDE DES FORMATIONS

BENEVOLES ET PROFESSIONNELLES



Janvier 2024

SOMMAIRE

L'OFFRE DE FORMATIONS.....	1
FORMATIONS FEDERALES INITIALES.....	3
ENCADRANT FÉDÉRAL.....	4
ENTRAÎNEUR FÉDÉRAL.....	6
FORMATIONS FEDERALES CONTINUES.....	8
ENTRAÎNEUR 1 vers ENTRAÎNEUR FÉDÉRAL.....	9
FORMATIONS CONTINUES DIVERSES.....	11
MODULES COMPLEMENTAIRES.....	12
FORMATIONS PROFESSIONNELLES.....	13
CQP ANIMATEUR TIR À L'ARC.....	14
DEJEPS.....	16
ANNEXES.....	18
Barèmes de performance.....	19
Récapitulatif des offres de formation et caractéristiques.....	20

L'OFFRE DE FORMATIONS



LES FORMATIONS FEDERALES

Les formations fédérales permettent aux bénévoles investis dans les structures affiliées :

- de faire découvrir l'activité tir à l'arc aux débutants
- de les faire progresser et de leur faire maîtriser la discipline en vue de pratiquer en compétition s'ils le désirent.

Les compétences acquises en formations initiales ou continues permettent aux cadres bénévoles de proposer un enseignement de qualité au sein de leur structure.

Le dispositif est actuellement composé des formations citées ci-dessous.

Formation initiale

Une offre de formation unique, composée de deux parties, est proposée.

La première partie correspond au premier week-end de la formation **Entraîneur Fédéral**. Elle consiste à transmettre les connaissances et compétences à l'enseignement de la démarche fédérale auprès d'un public de débutants.

Ce week-end de formation est ouvert à toutes les personnes désirant encadrer des débutants dans les clubs en vue de leur enseigner les bases techniques. Il faut justifier de 2 ans de licence révolus et avoir au minimum 16 ans.

A l'issue, une attestation d'**Encadrant fédéral** sera remise à chaque participant.

La seconde partie correspond à la suite de la formation diplômante **Entraîneur Fédéral**. Elle a pour objectif de développer les compétences à l'enseignement du tir à l'arc. Le titulaire de ce diplôme prend en charge un public de débutants. Il structure son intervention de façon à ce que les licenciés progressent en vue de pratiquer s'ils le souhaitent, en compétition.

Un temps de **formation à distance** (e-learning) est proposé à chaque candidat en amont de la formation en présentiel. La transmission de la majorité des connaissances se fait en ligne et constitue un préalable à la participation à la formation en présentiel.

Un accès individuel est adressé à chaque stagiaire au moment de la validation de son inscription à la formation (encadrant ou entraîneur fédéral).

Formations continues

Les formations continues diverses sont mises en place pour permettre aux encadrants et aux entraîneurs de :

- Maintenir un certain niveau de connaissances et compétences
- Aborder des thématiques vues en formations initiales afin de se les réapproprier
- Prolonger le statut «actif» de l'entraîneur (pour une durée de 3 ans)

Ces formations s'organisent sur une durée de 7 heures minimum.

Les modules complémentaires constituent une offre supplémentaire de formation continue. Les thématiques et contenus sont déterminées par la fédération.

L'objectif étant de transmettre des compétences dans les domaines spécifiques suivants :

- L'encadrement des poussins
- La pratique et le réglage de l'arc à poulies
- La pratique des disciplines de parcours
- Le sport santé/bien être
- Le tir à l'arc sur ordonnance
- Le para tir à l'arc



LES FORMATIONS PROFESSIONNELLES

La formation de la branche sport

- CQP animateur tir à l'arc

Cette formation CQP animateur tir à l'arc a pour objectif de former des animateurs professionnels intervenant auprès d'un public de non licenciés, au sein de structures :

- de tourisme sportif,
- de centres de vacances et de loisirs
- d'accueils collectifs à caractère éducatif des mineurs (ACCEM).

La formation d'État

- DEJEPS

Ce diplôme atteste de l'acquisition d'une qualification professionnelle de coordination et d'encadrement du tir à l'arc. L'activité peut s'effectuer à temps plein, dans les domaines de l'animation, l'encadrement de tout public, la formation de cadres et le développement de structure.

Le CQP ATA et le DEJEPS sont les deux seules formations que propose la FFTA qui permettent d'encadrer le tir à l'arc contre rémunération.

FORMATIONS FEDERALES INITIALES





Public (conditions d'accès)

- Être licencié à la Fédération Française de Tir à l'Arc depuis au moins 2 ans (*justifier 3 licences minimum*)
- Avoir au moins 16 ans révolus au premier jour de la formation



Durée

La durée minimale est de 16h composée de :

- E-learning : 2h minimum,
- Présentiel : 14h minimum.



Inscription

Avant le début d'une formation, chaque stagiaire se préinscrit en ligne à la formation choisie via son espace licencié.

Son inscription définitive est par la suite confirmée si les conditions d'accès sont remplies et que le nombre de places disponibles le permet.

Cliquez sur ce [lien](#)



Objectifs

L'Encadrant Fédéral, directement ou en collaboration avec les cadres et les dirigeants du club, a vocation à :

- ✓ Participer à l'intégration des débutants dans le milieu associatif
- ✓ Initier les archers débutants et leur faire acquérir les bases techniques fondamentales de niveau 1 identifiées dans la démarche d'enseignement fédérale
- ✓ Gérer le matériel d'initiation
- ✓ Participer à l'animation de la vie du club
- ✓ Veiller à la sécurité des pratiquants, des tiers et du lieu de pratique

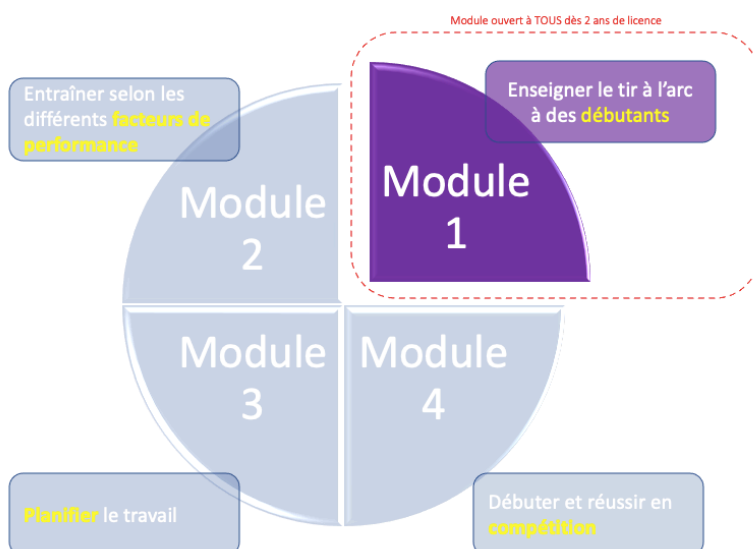


Formation

Cette formation correspond au premier module de la formation Entraîneur Fédéral.

- Formation à distance : Accès à un espace de formation en e-learning. Cette formation à distance est un préalable avant de suivre la formation en présentiel
- Formation en présentiel : Cours, travaux dirigés, séances pédagogiques...
- Alternance : encadrement d'un public de débutants sur la saison sportive.

L'encadrant Fédéral



Attestation

La fédération délivre une attestation de participation à la formation à chaque candidat dès lors qu'il justifie d'une participation complète à la formation et qu'il est capable d'encadrer une séance de tir à l'arc en toute sécurité.



Tarif

Le tarif est fixé par chaque comité régional.



Public (conditions d'accès)

- Être licencié à la Fédération Française de Tir à l'Arc
- Avoir au moins 16 ans révolus au premier jour de la formation
- Justifier d'une pratique compétitive en figurant ou en ayant figuré sur le classement national d'une discipline internationale (3 compétitions sur la même saison sportive) et avoir une moyenne supérieure ou égale aux minimas fixés (voir annexe).



Durée

La durée minimale est de 48h



Inscription

Avant le début d'une formation, chaque stagiaire se préinscrit en ligne à la formation choisie via son espace licencié.

Son inscription définitive est par la suite confirmée par le comité régional si les conditions d'accès sont remplies et que le nombre de places disponibles le permet.

Cliquez sur ce [lien](#)



Convention

Entre le candidat, le club du candidat et le Comité Régional, est prévue la signature d'une convention de stage. Elle précise les conditions dans lesquelles le candidat encadrera les archers. Elle est à remettre au plus tard le premier jour de la formation.



Objectifs

L'Entraîneur Fédéral, directement ou en collaboration avec les cadres et les dirigeants du club, a vocation à :

- ✓ Participer à l'intégration des débutants dans le milieu associatif
- ✓ Initier et faire progresser les archers
- ✓ Préparer et accompagner les archers lors de leurs premières compétitions
- ✓ Gérer le matériel d'initiation et régler le matériel des archers
- ✓ Participer à l'animation de la vie du club
- ✓ Veiller à la sécurité des pratiquants, des tiers et du lieu de pratique

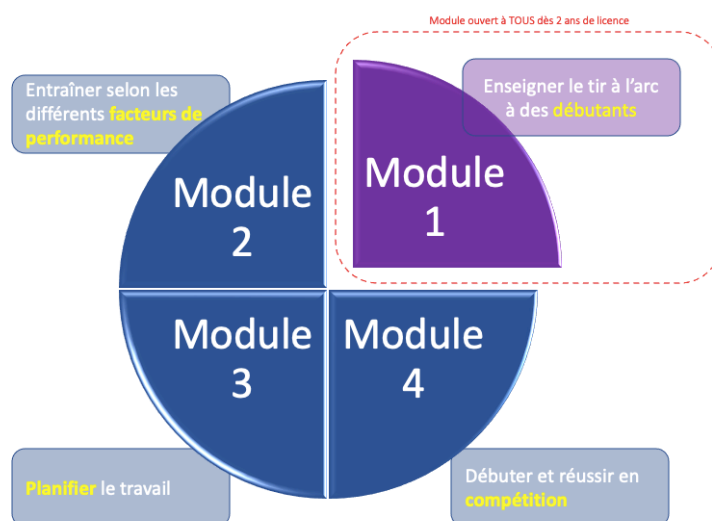


Formation

- Formation à distance : Accès à un espace de formation en e-learning. Cette formation à distance est un préalable avant de suivre la formation en présentiel
- Formation en présentiel : Cours, travaux dirigés, séances pédagogiques...
- Alternance : encadrement d'un public de débutant sur la saison sportive

Cette formation est composée de 4 modules (le module 1 correspond à l'encadrant fédéral : 16h minimum).

L'entraîneur Fédéral



Examen



Tarif

Le tarif est fixé par chaque comité régional.

FORMATIONS FEDERALES CONTINUES



ENTRAÎNEUR 1 vers ENTRAÎNEUR FÉDÉRAL



Public (conditions d'accès)

- Être licencié à la Fédération Française de Tir à l'Arc
- Justifier du diplôme Entraîneur 1
- Justifier d'une pratique compétitive en figurant ou en ayant figuré sur le classement national d'une discipline internationale (3 compétitions sur la même saison sportive) et avoir une moyenne supérieure ou égale aux minimas fixés (voir annexe).



Durée

La durée minimale est de 21 heures.



Inscription

Avant le début d'une formation, chaque stagiaire se préinscrit en ligne à la formation choisie via son espace licencié.

Son inscription définitive est par la suite confirmée par le comité régional si les conditions d'accès sont remplies et que le nombre de places disponibles le permet.

Cliquez sur ce [lien](#)



Convention

Entre le candidat, le club du candidat et le Comité Régional, est prévue la signature d'une convention de stage. Elle précise les conditions dans lesquelles le candidat encadrera les archers. Elle est à remettre au plus tard le premier jour de la formation.



Objectifs

La formation complémentaire a pour objectif de permettre aux Entraîneurs 1 de développer les compétences de l'Entraîneur Fédéral, notamment la préparation à la pratique compétitive. En cas de validation des nouveaux acquis, l'Entraîneur 1 obtient le diplôme d'Entraîneur Fédéral.

Directement ou en collaboration avec les cadres et les dirigeants du club, il a vocation à :

- ✓ Participer à l'intégration des débutants dans le milieu associatif
- ✓ Initier et faire progresser les archers
- ✓ Préparer et accompagner les archers lors de leurs premières compétitions
- ✓ Gérer le matériel d'initiation et régler le matériel des archers
- ✓ Participer à l'animation de la vie du club
- ✓ Veiller à la sécurité des pratiquants, des tiers et du lieu de pratique



Formation

- Formation à distance : Accès à un espace de formation en e-learning. Cette formation à distance est un préalable avant de suivre la formation en présentiel
- Formation en présentiel : Cours, travaux dirigés, séances pédagogiques...
- Alternance : encadrement d'un public de débutant sur la saison sportive

Cette formation développe les compétences de l'entraîneur fédéral.



Examen



Tarif

Le tarif est fixé par chaque comité régional.

FORMATIONS CONTINUES DIVERSES



Public (conditions d'accès)

- Être licencié à la Fédération Française de Tir à l'Arc
- Justifier du diplôme Entraîneur 1 ou Entraîneur 2 ou Entraîneur fédéral. Certaines offres de formation continue, en lien avec l'apprentissage, peuvent être ouvertes aux encadrants fédéraux.
- Les autres diplômés fédéraux (initiateurs, entraîneurs de club, instructeurs notamment) peuvent, avec l'accord du comité régional, participer aux formations continues.



Durée

La durée minimale, quelle que soit l'offre de formation, est de 7 heures.



Inscription

Avant le début d'une formation, chaque stagiaire se préinscrit en ligne à la formation choisie via son espace licencié.

Son inscription définitive est par la suite confirmée par le comité régional si les conditions d'accès sont remplies et que le nombre de places disponibles le permet.

Cliquez sur ce [lien](#)



Objectifs

Les formations continues diverses permettent aux entraîneurs ou aux encadrants de renforcer leurs compétences déjà acquises en lien avec l'apprentissage.

Le suivi de cette formation permet aux entraîneurs de prolonger leur statut «actif» pendant une durée de 3 ans.

MODULES COMPLEMENTAIRES



Public (conditions d'accès)

- Être licencié à la Fédération Française de Tir à l'Arc
- Justifier du diplôme Entraîneur 1 ou Entraîneur 2 ou Entraîneur fédéral. Certaines offres de formation continue, en lien avec l'apprentissage, peuvent être ouvertes aux encadrants fédéraux.
- Les autres diplômés fédéraux (initiateurs, entraîneurs de club, instructeurs notamment) peuvent, avec l'accord du comité régional, participer aux formations continues.



Inscription

Avant le début d'une formation, chaque stagiaire se préinscrit en ligne à la formation choisie via son espace licencié.

Son inscription définitive est par la suite confirmée par le comité régional si les conditions d'accès sont remplies et que le nombre de places disponibles le permet.

Cliquez sur ce [lien](#)



Objectifs

Les modules complémentaires ont pour objectif de permettre aux entraîneurs et encadrants de développer de nouvelles compétences non abordées en formation initiale.



Les offres

Voir le tableau en annexe.

FORMATIONS PROFESSIONNELLES



CQP ANIMATEUR TIR À L'ARC



Public (conditions d'accès)

- Tout public majeur en capacité de tirer à l'arc avec un matériel d'initiation
- Justifier du diplôme du PSC1 ou équivalent



Durée

La durée minimale est de 120h



Inscription

Avant le début d'une formation, chaque stagiaire se préinscrit en ligne à la formation choisie via son espace licencié.

Cliquez sur ce [lien](#)

Les stagiaires non licenciés se préinscrivent via le site www.fft.fr rubrique formation CQP animateur.

Son inscription définitive est par la suite confirmée si les conditions d'accès sont remplies et que le nombre de places disponibles le permet.



Objectifs

L'animateur tir à l'arc exerce son activité pour un public non licencié à la FFTA principalement au sein de :

- structures de tourisme sportif
- centres de vacances et de loisirs
- centres et d'accueil collectif à caractère éducatif des mineurs (accem)



Formation

Cette formation en présentiel comprend plusieurs temps :

- Formation théorique
- Sessions pratiques pour appréhender et maîtriser l'activité
- Séances pédagogiques avec du public
- Entretien matériel



Certification

La certification comprend 6 épreuves :

1. Une épreuve pédagogique avec un public de non pratiquants, suivie d'un entretien
2. Une épreuve orale (présentation d'un cycle de 5 séances)
3. Une épreuve matérielle (entretien et réparation du matériel d'initiation)
4. Une épreuve technique (tir à 15m avec un arc d'initiation. 36 flèches)
5. Une épreuve orale (présentation d'actions de communication en lien avec les animations du candidat)
6. Une épreuve orale (présentation du projet professionnel du candidat)

A l'issue des épreuves de certification, un jury plénier organisé par la branche sport de la CPNEF, délivre les diplômes.



Tarif

Le tarif unique est de 1800€. Il comprend les frais pédagogiques et administratifs
Les frais d'hébergements et de restauration ne sont pas inclus et peuvent varier d'un centre à l'autre.



Public (conditions d'accès)

- Avoir au moins 18 ans révolus au premier jour de la formation
- Justifier d'une expérience compétitive sur cible anglaise pendant au moins 3 saisons
- Justifier d'un niveau de performance en tir olympique (voir annexe)
- Justifier du diplôme du PSC1 ou équivalent
- Justifier d'un projet professionnel et de structures d'alternance



Durée

La durée minimale est de 1200h réparties en 700h de formation en centre et 500h d'alternance.



Inscription

Le dossier d'inscription est téléchargeable sur le site www.fft.fr rubrique formation/DEJEPS. Un entretien est mis en place afin d'évaluer la pertinence du projet de formation ainsi que du projet professionnel.



Objectifs

Le diplômé d'État exerce son activité professionnelle dans les domaines suivants :

- ✓ Mise en place de projet de développement de structures
- ✓ Animation sportive
- ✓ Encadrement de publics d'archers débutants
- ✓ Entraînement d'archers compétiteurs
- ✓ Formation d'entraîneurs et d'animateurs



Formation

La formation se fait à 3 niveaux :

- 1 National : en CREPS ou en centre de formation.
7 semaines de formation en présentiel.
Formation en distanciel : Formation à distance via l'outil FFTA CONNECT.
Formation sous forme de visioconférence.
Neuf jours d'immersion dans une structure du PPF (pôle espoirs ou France)
- 2 Régional : 5 semaines dans l'année sont consacrées à la formation du stagiaire sur le terrain sous le tutorat du CTR, auprès du comité régional. Ce dernier accompagne le stagiaire sur des actions de formation de cadre (formation initiale et continues, jury d'examen) ainsi que sur des actions d'entraînement des groupes régionaux (stages jeunes, PPF régional).
- 3 Local : en club. Le stagiaire doit durant son année de formation :
 - Encadrer un groupe d'archers débutants en complète responsabilité.
 - Mener un projet d'entraînement avec des archers compétiteurs, les entraîner et les coacher en compétition.
 - Mener une action de développement au sein de son club.



Certification

La certification comprend 4 épreuves :

1. Une épreuve pédagogique avec le public de débutants du stagiaire, au sein de sa structure. Elle est suivie d'un entretien avec le jury.
2. Une épreuve évaluant la compétence à former des entraîneurs fédéraux.
3. Une épreuve relatant la mise en place d'un projet de développement au sein de la structure d'alternance.
4. Une épreuve entraînement avec le public compétiteur du stagiaire.

A l'issue des épreuves de la certification, le diplôme sera demandé lors d'un jury plénier organisé par la DRAJES BFC.



Tarif

Le tarif unique est de :

- 8000,00 € pour les stagiaires bénéficiant d'une prise en charge

Ce tarif comprend les frais pédagogiques et administratifs

Ces frais de formation peuvent être supportés par l'AFDAS, le compte CPF, pôle emploi...

Les stagiaires ne bénéficiant pas de prise en charge peuvent contacter le service formation de la fédération pour bénéficier d'un fond d'aide fédérale

ANNEXES





Barèmes de performance

Entraîneur Fédéral

		Classique	Poulies	BB
Salle	H	500	540	450
	F	475	520	425
FITA / TAEi (60 ou 70m)	H	520	625	/
	F	500	600	/
Campagne	H	280	350	260
	F	250	330	240

Tir 3D		Arcs traditionnels	Arc avec viseur	Arc sans viseur
		Arc Chasse / Arc droit	Tir libre	BB / Poulies nus
(Avant le 1er septembre 2016)	H	400	680	510
	F	350	640	490
(Après le 1er septembre 2016)	H	240	408	306
	F	210	384	294

DEJEPS

		Classique	Poulies
FITA / TAEi (60 ou 70m)	H	520	625
	F	500	600



Récapitulatif des offres de formation et caractéristiques

	Formation	Durée	E-learning	Alternance
Initiale	Encadrant Fédéral	16h (14h + 2h)	✓	✗
	Entraîneur Fédéral	48h	✓	✓
Continue	E1 / EF	21h	✓	✓
	Module Para tir à l'arc	16h (14h + 2h)	✓	✗
	Module Poussins	7h	✗	✗
	Module Parcours	7h	✗	✗
	Module Poulies	7h	✗	✗
	Module Santé bien être	7h	✗	✗
	Tir à l'arc sur ordonnance	41h	✗	✓
	Formations continues diverses	7h	✗	✗

	FORMATIONS CONTINUES DIVERSES							MODULES COMPLEMENTAIRES					
	Priorités techniques	Outils vidéo	Plateaux techniques	Planification	Préparation mentale	Coaching	Autres	Poussins	Para tir à l'arc	Santé bien être	Parcours	Poulies	Tir à l'arc sur ordonnance
Encadrant Fédéral	✓	✓	✗	✗	✗	✗	✓*	✓	✓	✓	✗	✗	✗
Entraîneur Fédéral Entraîneur 1 Entraîneur 2 Diplômés professionnels	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓

*L'encadrant fédéral peut participer à des offres de formations continues en rapport avec ses prérogatives d'enseignement du tir à l'arc à des archers débutants.